

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 49

**chargée de l'examen du :** rapport-préavis N° 2023/15 « Pour l'obtention d'un Chien de Soutien émotionnel accompagnant la Police municipale de Lausanne »

---

**Présidence :** Oleg GAFNER (Les Verts)

**Membres présent·e·s :** Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Yusuf KULMIYE (PS) ; Gaëlle MIELI (PS) ; Mathias PAQUIER (PVL) ; Marlyse AUDERGON (Les Verts) en remplacement de Tatiana TAILLEFERT ; Jean-Claude SEILER (PLR) en remplacement de Xavier CID ; Anouck SAUGY (PLR) en remplacement de Matthieu DELACRÉTAZ ; Magalie CRAUSAZ-MOTTIER (EàG) en remplacement de Léonie KOVALIV ; Jean-Luc MASSON (UDC) en remplacement de Nicolas DI GIULIO ; Preeti DAMON-SCHAERER (PS) en remplacement de Namasivayam THAMBIPILLAI.

**Membres excusé·e·s :** Christine GOUMAZ (PS), Henri KLUNGE (PLR)

**Municipal concerné :** Pierre-Antoine HILDEBRAND (SE) accompagné par M. Jacot-Descombes (Police municipale)

Salle des commissions, le 30.04.24 de 07h59 à 08h14

---

**Le Municipal** présente le rapport-préavis. Il répond à la pétition de M. FÜRST laquella demandait que la police intervienne autant que possible avec des chiens de soutien émotionnel. La Municipalité propose un projet pilote organisé autour de l'unité dédiée à l'accueil des victimes de la Police municipale. La communication de ce dispositif sera faite aux personnes fréquentant cette unité. Le choix sera laissé à la personne concernée. Une association a été mandatée à cet effet. Le pétitionnaire est satisfait de la réponse donnée à son projet.

**Un·e commissaire** questionne le municipal sur l'adéquation des chiens en question avec le contexte judiciaire et demande des précisions quant à la communication qui sera faite de ce projet pilote. **Le Municipal** répond que l'association choisie est adéquate pour cette mission. Pourront bénéficier de ce projet, les personnes qui en feront la demande. Ainsi, le projet n'est pas réservé exclusivement aux auditions d'enfants.

**Un·e commissaire** demande si la présence d'un chien n'est pas une source de distraction pour l'audition de police. **Le Municipal** répond que les modalités des auditions se font dans le cadre et sous délégation du Ministère public.

En réponse à un·e commissaire, **le Municipal**, confirme que le bilan du projet pilote sera public. La demande pour des chiens de soutien émotionnel à Lausanne n'est pour l'heure pas connue.

### Déterminations de la commission

#### **Vote sur conclusion n° 1**

11 oui                      0 non                      0 abstention

Lausanne, le 30 avril 2024

Le rapporteur :  
Oleg GAFNER